

**PREFECTURE DES YVELINES**

**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES ELECTIONS  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques**

**TRAM 13 express phase 1**

**AVIS**

**d'ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire  
sur le territoire des communes de Bailly, L'Etang-la-Ville, Noisy-le-Roi  
Saint-Cyr-l'Ecole et Versailles**

Il sera procédé à :

une enquête parcellaire complémentaire, sur le territoire des communes de Bailly, l'Etang-la-Ville, Noisy-le-Roi, Saint-Cyr-l'Ecole et Versailles, en vue de déterminer les emprises foncières nécessaires à la réalisation de la phase 1 du projet de Tram 13 express et de rechercher leurs propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

**Durée de l'enquête** : 22 jours, du 24 septembre au 15 octobre 2018 inclus.

**Commissaire enquêteur** : M. Claude Garreau, géomètre expert en retraite.

**Dépôt du dossier d'enquête et permanences** :

Un dossier d'enquête et un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par les maires, seront déposés dans les mairies de Bailly, l'Etang-la-Ville, Noisy-le-Roi, Saint-Cyr-l'Ecole et Versailles, pendant 22 jours consécutifs du 24 septembre au 15 octobre 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations pourront être, soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête, soit adressées par écrit aux maires qui les joindront aux registres, ou transmises au commissaire enquêteur, domicilié pour cette enquête à la mairie de Versailles, désignée comme siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur siègera en personne dans les mairies ci-apres pour y recevoir le public aux jours et heures suivants :

- Mairie de Noisy-le-Roi :  
Lundi 24 septembre 2018 de 9 h à 12 h
- Mairie de Bailly :  
Samedi 29 septembre 2018 de 9 h à 12 h
- Mairie de Saint-Cyr-L'École :  
Mercredi 3 octobre 2018 de 14 h à 17 h
- Mairie de Versailles :  
Lundi 15 octobre 2018 de 9 h à 12 h.

Copie des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la Préfecture des Yvelines, et dans les mairies de Bailly, l'Etang-la-Ville, Noisy-le-Roi, Saint-Cyr-l'Ecole et Versailles pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Il en sera donné connaissance à toute personne concernée qui devra en faire la demande au Préfet des Yvelines - direction de la réglementation et des élections - bureau de l'environnement et des enquêtes publiques - 1, rue Jean Houdon - 78010 VERSAILLES CEDEX .